

Le statut de l'Imâm Abou Hanîfah r.a. dans la science du Hadith

L'Imâm Abou Hanîfah Nou'mân Ibnouth Thâbit (rahimahoullâh) compte parmi les quatre juristes musulmans les plus connus, aux côtés de l'Imâm Mâlik (rahimahoullâh), l'Imâm Ach Châféï (rahimahoullâh) et l'Imâm Ahmad Ibnou Hambal (rahimahoullâh). Les écoles d'interprétation juridique (*madhâhib*) qui sont rattachés à ces *Imâms Moudjtahidîn* font l'objet d'une approbation quasi-unanime depuis plusieurs siècles et la majeure partie des musulmans à travers le monde adhèrent à celles-ci.

Néanmoins, à l'instar de la plupart des illustres savants de la *oummah* (après les *Compagnons (radhia Allâhou anhoum)*), l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) a aussi fait l'objet de blâmes de la part de certains oulémas, notamment en raison de déficiences (*supposées*) de sa part en matière de mémorisation et de transmission des *Ahâdîth*. Même si le nombre de ceux qui ont ainsi critiqué ses compétences (*takallamou fîh*) reste minoritaire par rapport à celui des savants qui ont rapporté de lui et l'ont considéré comme étant un narrateur sûr (*wath-thaqouhou* - comme l'affirme Ibnou Abdil Barr (rahimahoullâh) dans son « *Djâmi'ou Bayân il 'ilm wa fadhlihi* » - Volume 2 / Page 149), il n'en reste pas moins que des personnes s'efforcent parfois :

- de diffuser uniquement les dites critiques contre Abou Hanîfah (rahimahoullâh),
 - § de remettre en question le bien fondé des propos élogieux énoncés en sa faveur,
 - § de renier totalement les compétences de cet illustre Imâm Moudjtahid dans le domaine de la transmission et de l'authentification des Traditions Prophétiques...

Le présent article se veut être une humble contribution personnelle pour contrer cette dynamique.

Qu'Allah accorde à tous les musulmans l'amour, le respect, la considération et l'estime pour l'ensemble des compétences de ces illustres oulémas qui ont si grandement et honorablement servi la cause de l'Islam. Âmine !

Les professeurs de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans la science

du Hadîth

C'est un fait établi que l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) a rencontré au moins un Compagnon du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), en l'occurrence Anas Ibnou Mâlik (radhia Allâhou anhou) : **Il (rahimahoullâh) qui compte donc parmi les Tâbi'înes** (nom donné aux musulmans qui ont justement rencontré un ou des Compagnons (radhia Allâhou anhoum) du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam)). (Réf : « Tahdhîb oul Kamâl »⁵ de Hâfidh Al Mizzi (rahimahoullâh)⁴ - Volume 29 / Page 417)

Il (rahimahoullâh) a étudié les Traditions Prophétiques auprès d'un nombre considérable de savants reconnus pour leurs compétences en matière de *Ahâdîth* et faisant partie des Tâbi'înes (rahimahoumoullâh) ou des Tâbi'âbi'înes (rahimahoumoullâh) (nom donné aux musulmans ayant rencontré les Tâbi'înes) :

- Ibnou Hadjar Al Haytami Al Makkiy (rahimahoullâh)¹ écrit dans le septième chapitre de son célèbre ouvrage intitulé « *Al Khairât oul Hissân fî Manâqibin Nou'mân* »² qu'Abou Dja'far Al Kabîr (rahimahoullâh)³ a énuméré pas moins de quatre mille maîtres auprès de qui Abou Hanîfah (rahimahoullâh) a acquis la science. (Réf : *Manuscrit de « Al Khairât oul Hissân »* - Page 33; voir également le trentième chapitre de ses écrits, en page 89)
- Hâfidh Al Mizzi (rahimahoullâh)⁴, dans son célèbre « *Tahdhîb oul Kamâl* »⁵ et l'Imâm Djalâloud Dîn As Souyûti (rahimahoullâh)⁶, dans son non moins connu « *Tabyîdh ous Sahîfah* »⁷, ont, pour leur part, cité nommément **plus de soixante dix personnes de qui l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) a rapporté** (des *Ahâdîth*). (Réf : « *Tahdhîb oul Kamâl* » Volume 29 / Pages 417 et suivantes, « *Tabyîdh ous Sahîfah* » - Pages 35 et suivantes)
- Le plus grand maître de Abou Hanifah (rahimahoullâh) est, selon Hâfidh Adh Dhahabi (rahimahoullâh), **'Âmir Ach Cha'biy** (rahimahoullâh), un illustre Tâbi'i qui a rapporté des *Ahâdith* de **75** Compagnons (radhia Allâhou anhoum) et qui a rencontré pas moins de **500** parmi eux. (Réf : « *Tahdhîb out Tahdhîb* » - Volume 5 / Pages 57 et suivantes et « *Tadhkirat oul Houffâdh* » - Volume 1 / Page 79)

Les élèves de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans la science du Hadith

La liste des savants ayant rapporté des Traditions Prophétiques de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) n'est pas moins prestigieuse. Elle comprend des

personnes aussi illustres que :

- **Abdoullâh Ibnoul Moubâarak** (rahimahoullâh) : Imâm faisant unanimement autorité dans le domaine de la science des *Ahâdîth*. Sa piété, son intelligence, ses connaissances et sa générosité ont été louées par les plus grands oulémas. Selon le rapport d'Ibnou Hadjar (rahimahoullâh), Abdoullâh Ibnoul Moubâarak (rahimahoullâh) aurait affirmé : « **Si Allah ne m'avait pas aidé par (l'intermédiaire) de Abou Hanîfah (rahimahoullâh) et de Soufyân (At Thawri (rahimahoullâh)), j'aurai été comme le (reste du) commun des gens.** » (Réf : « *Tabyîdh ous Sahîfah* » - Page 74, « *At Tahdhîb out Tahdhîb* » - Volume 5 / Pages 334 et suivantes, et Volume 10 / Page 401)
- **Makkiy Ibnou Ibrâhim** (rahimahoullâh) : Un des plus illustres maîtres de l'Imâm Al Boukhâri (rahimahoullâh). C'est de ce même Makkiy Ibnou Ibrâhim (rahimahoullâh) que l'Imâm Al Boukhâri (rahimahoullâh) tient la plupart des *Ahâdîth* de son *Sahîh (compilation de Traditions Authentiques) possédant la chaîne de transmission la plus courte (Ath Thoulâthiyât - les Triades - seules trois personnes séparent l'Imâm Boukhâri (rahimahoullâh) du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) dans ce genre de Traditions)* : Ce genre de rapports ascendant (*bi isnâd 'âlin*) est très apprécié par les experts en science de Hadith. Selon le rapport de Hâfidh Al Mizziy (rahimahoullâh), Makkiy Ibnou Ibrâhim (rahimahoullâh) aurait dit au sujet de ***l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) qu'il était le plus savant de son époque (a'lamou ahli zamânihi)***. (Note : Il est bien connu que la science du Hadith était l'une des principales qui faisait la valeur d'un savant à cette époque...) (Réf : « *Tahdhîb oul Kamâl* » - Volume 29 / Page 433, « *At Tahdhîb out Tahdhîb* » - Volume 10 / Pages 260 et suivantes, « *l'Îâ ous Sounan* » - Volume 20 / Page 9502)
- **Wakî' Ibnoul Djarrâh** (rahimahoullâh) : L'un des grands professeurs de l'Imâm Ach Châféï (rahimahoullâh), qu'Adh Dhahabi (rahimahoullâh) présente en des termes aussi élogieux que *Al Imâm (le chef)*, *Al Hâfidh (celui qui a mémorisé un nombre considérable de Ahâdith)*, *Ath Thabt (le sûr)*, *Mouhad-dith oul 'Irâq (le maître du Hadith de l'Irak)*. L'Imâm Ahmad (rahimahoullâh) a dit en substance à son sujet : « **Je n'ai jamais vu quelqu'un gardant avec plus de vigilance la science (aw'â lil 'ilm) que Wakî', ni (quelqu'un) mémorisant mieux (ahfadhou) que lui.** » Un des honorables élèves de Yahyâ Ibn Ma'în (rahimahoullâh), Al Houssaïn Ibn Hibbân (rahimahoullâh) (voir sa biographie dans

« *Târikh Baghdâd* » – Volume 8 / Page 36) rapporte de son maître qu'il a dit : « **Je n'ai vu personne de plus vertueux que Wakî' (...), il priait la nuit et multipliait les jeûnes et il émettait des Fatâwa suivant l'avis de Abou Hanîfah** (rahimahoullâh) (kâna youftî biqawli abî hanîfah). »

(Réf : « *At Tahdhîb out Tahdhîb* » – Volume 11 / Pages 109 et suivantes, « *Tadhkirat oul Houffâdh* » – Volume 1 / Pages 306 et suivantes « *Dars Tirmidhi* – Volume 1 / Page 95)

Quelques éléments témoignant des compétences de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans la science du Hadith

1. Dans le droit musulman, l'expression **Imâm Moudjtahid** est utilisé pour désigner l'expert qui dispose d'un niveau de compétence qui lui permet de proposer une interprétation juridique valide des références premières (*Qour'aane et Sounnah*) et d'en extraire des principes et des règlements juridiques. Reconnaître à un savant ce statut implique donc forcément que l'on admette :

o qu'il dispose d'une bonne connaissance des passages coraniques et des *Ahâdîth* évoquant, de façon implicite ou explicite, des règlements

o qu'il soit informé des propos et avis rapportés des Compagnons (radhia Allâhou anhoum) et des Tâbi'înes (rahimahoumoullâh)

o qu'il sache également les divergences ayant opposé les savants des premières générations,

o qu'il connaisse quels sont les énoncés du Qour'aane et de la Sounnah qui abrogent (*nâsîkh*) ou qui sont abrogés (*mansouûkh*)...

L'Imâm Mouhammad Iboul Hassan (rahimahoullâh), élève de Abou Hanîfah (rahimahoullâh) (*mais aussi de l'Imâm Mâlik (rahimahoullâh) et professeur de l'Imâm Ach Châfi'î (rahimahoullâh)*), affirme ainsi :

« **Celui qui est un savant du Qour'aane et de la Sounnah, qui connaît l'avis des Compagnons (radhia Allâhou anhoum) du Messenger d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) et ce que les juristes musulmans ont admis de façon positive, il lui est possible de faire un effort personnel d'interprétation juridique (yadjtahida bi ra'yihî) au sujet de ce à quoi il est confronté (...)** »

(Réf : « *l'âm oul Mouwaqi'în* » – Volume 1 / Page 66)

Et l'Imâm Al Khattâbi (rahimahoullâh) ⁸ souligne pour sa part :

« **Les « Ashâb ous Sounan »** (c'est-à-dire ceux qui sont familiers des enseignements prophétiques), **ce sont les « Ashâb oul Hadith »** (les gens du Hadith) **et ceux qui ont accès à celui-ci** (c'est-à-dire au domaine du Hadith), **à l'instar des Imâms Moudjtahidîn(...)**»

(Réf : « Al Mîzân ouch Cha'râniyah » - Volume 1 / Page 46, d'après la citation présente dans « l'Îlâ ous Sounan » - Volume 20 / Page 9412)

En considérant le fait que l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) est unanimement considéré comme étant un Imâm Moudjtahid, on ne peut que conclure qu'il disposait forcément d'une certaine maîtrise de la Sounnah en général et une bonne connaissance des Ahâdîth en rapport avec le droit en particulier.

1. L'Imâm Adh Dhahabi (rahimahoullâh) ⁹ a donné place à l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans son ouvrage intitulé « **Tadhkirat oul Houffâdh** » (Volume 1 / Page 168 et suivantes), en introduction duquel il écrit :

« **Ceci est un mémento** (compilant) **les noms des** (personnes qui) **certifient de l'agrément** (mou'addil - cette traduction est celle qui est présentée dans le « Précis des sciences du Hadith » - Page 309) **des porteurs de la science prophétique et ceux vers l'idjithâd** (c'est-à-dire le jugement) **desquels on se tourne dans le renforcement et l'affaiblissement** (des rapporteurs de Hadith), **l'authentification et** (la détermination de) **l'altération** (des énoncés présentés comme étant des Traditions Prophétiques). »

(Réf : « Tadhkirat oul Houffâdh » - Volume 1 / Page 1)

Si l'on considère que les « (personnes qui) **certifient de l'agrément des porteurs de la science prophétique** » ne sont autres que ceux « **vers l'idjithâd desquels on se tourne dans le renforcement et l'affaiblissement** (des rapporteurs de Hadith), **l'authentification et** (la détermination de) **l'altération** (des énoncés présentés comme étant des Traditions Prophétiques) », il est évident que, **selon l'Imâm Adh Dhahabi (rahimahoullâh), l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) compte parmi les experts reconnus et faisant autorité dans l'analyse de la validité ou non des Traditions Prophétiques.**

Et si l'on soutient qu'Adh Dhahabi (rahimahoullâh) a fait allusion ici à deux catégories différentes de savants, il n'en reste pas moins que, quelque soit le

groupe dans lequel Abou Hanîfah (rahimahoullâh) est inclus, **il reste pour l'auteur quelqu'un qui a des compétences évidentes dans la science des Ahâdîth.**

Il est à noter que certains lisent et traduisent la première expression arabe employée par l'Imâm Adh Dhahabi (rahimahoullâh) (معدلي حملة العلم النبوي) d'une façon différente que celle énoncée plus haut. Selon leur approche, cette portion de phrase se traduirait plutôt par « **ceux qui ont été agréés parmi les porteurs de la science prophétique** ».

En admettant la justesse de cette dernière lecture (*qui peut poser problème d'un point de vue grammatical en arabe*), cela signifie que, selon Adh Dhahabi (rahimahoullâh) toujours, Abou Hanîfah (rahimahoullâh) fait partie des oulémas ayant bénéficié d'un **ta'dîl** de la part des autres savants : **Il a donc été agréé et reconnu comme étant digne de confiance en matière de transmission de Hadith.**

1. L'Imâm **Mouhammad Ibn Ahmad Al Mouqaddisi** (rahimahoullâh) ¹⁰ a inclus une présentation très positive de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans son ouvrage intitulé « **Al Moukhtassar fî Tabaqâti Oulamâ'il Hadîth** » (*Abrégé des catégories de **savants du Hadith***). ¹¹ Et dans l'introduction de son œuvre, il écrit :

Ceci est un abrégé comprenant (la biographie d') un groupe de Houffâdh(oul Hadîth) parmi les Compagnons (radhia Allâhou anhoum) du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), les Tâbi'înes et ceux qui les ont suivi. Celui qui est engagé dans la science du Hadith ne peut se permettre de les ignorer.

Le fait qu'Ibn Abdil Hâdiy (rahimahoullâh) donne place à l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) dans une œuvre qu'il présente pourtant comme un abrégé indique bien qu'à ses yeux, **l'Imâm compte parmi les maîtres en science de Ahâdîth qui méritent d'être connu et reconnu.**

1. L'Imâm **Mous'îr Ibnou Kidâm** (rahimahoullâh) (*décédé en 153 ou 155 de l'Hégire*) compte parmi les grands Tâbi'Tâbi'îne dont les narrations de Ahâdîth sont présents dans les six compilations les plus connues (*celles de Boukhâri, Mouslim, Abou Dâoùd, Timidhi, Nasâï et Ibn Mâdja*). Son autorité dans le domaine du Hadith est admise par les plus grands experts :

- Ya'hyâ Ibn Saïd Al Qattân (rahimahoullâh) (*Hâfidh oul Hadîth et imâm réputé dans la critique et l'agrément des narrateurs de Traditions Prophétiques*) dit ainsi à son sujet que « **je n'ai vu personne de plus fiable au niveau de la mémorisation (adhat) que lui.** »
- Soufyân At Thawri (rahimahoullâh) (*celui qu'on a qualifié de « Amîr oul Mou'minîn fil Hadith » - « Commandeur des croyants dans le Hadith »*) affirme pour sa part : « **Lorsque nous divergions au sujet de quelque chose, nous questionnions Mous'ir (Ibn Kidâm).** »

(Réf : « *Tadhkirat oul Houffâdh* » - Volume 1 / Pages 188 et suivantes, « *Tahdhîb out Tahdhîb* » - Volume 10 / Page 103)

Ce même Mous'ir Ibn Kidâm (rahimahoullâh) a tenu des propos remarquables au sujet de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh). L'Imâm Adh Dhahabi (rahimahoullâh) cite **Abou Yahyâ Ibn Abî Mayssarah (rahimahoullâh) qui rapporte de Khallâd Ibnou Yahyâ (rahimahoullâh) que Mous'ir Ibn Kidâm (rahimahoullâh) a dit :**

« **J'ai été à la quête du Hadith en compagnie de Abou Hanîfah (rahimahoullâh) et il nous a surpassé. Et nous sommes engagés dans (la voie de) l'ascétisme (az zouhd), il a alors pris le dessus sur nous. Nous avons été à la recherche (de la science du) fiqh ensemble et il a rapporté ce que vous voyez.** »

(Réf : « *Manâqib oul Imâm Abî Hanîfah wa sâhibayhi* » - Page 27)

Statut des narrateurs de la chaîne de transmission de ce rapport :

Abdoullâh Ibn Ahmad Ibn Abî Zakariyah Ibn Abî Mayssarah (rahimahoullâh) a été classé parmi les **narrateurs sûrs** par Ibnou Hibbân (rahimahoullâh) dans son célèbre ouvrage intitulé « *At Thiqât* » (Volume 8 / Page 369).

Khallâd Ibnou Yahya (rahimahoullâh) est un **narrateur digne de confiance** : Il compte parmi les grands professeurs de l'Imâm Al Boukhâri (rahimahoullâh). Voir « *Taqrîb out Tahdhîb* » - Volume 1 / Page 196 et « *Tahdhîb out Tahdhîb* » - Volume 3 / Page 150

(A suivre, Incha Allâh)

Notes :

1- **Ibnou Hadjar Al Makkiy** (rahimahoullâh) est un illustre savant *châféïte*. Il est né en 909 et est décédé en 973 de l'Hégire. Il est notamment l'auteur d'un ouvrage de référence dans le *fiqhchâféïte*, intitulé « *Touhfat oul Mouhtâdj Char'h Minhâdj* ». Réf : « *Al Mawsoûat oul Fiqhiya* » - Moulhaq Tarâdjimil Fouqahâ

2- Œuvre rédigée afin de réfuter certaines critiques émises à l'encontre de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) et afin de mettre en valeur ses grandes qualités.

3- **Abou Dja'far Al Kabîr** (rahimahoullâh) compte parmi les savants *hanafites* des premières générations. Il a étudié directement auprès de l'Imâm Mouhammad Ach Chaybâni (rahimahoullâh), lui-même élève de Abou Hanîfah (rahimahoullâh). Réf : « *Al Bahr oul Râïq - Char'h Kanz id Daqâïq* » - Volume 8 / « *Kitâb oul Karâhiyah* »

4- **Djamâlouddîn Aboul Hadj-djâd Yoûssouf Al Mizzi** (rahimahoullâh). Hâfidh oul Hadîth (*se dit d'un savant ayant mémorisé un nombre considérable de Traditions Prophétiques*) de son époque et autorité dans le domaine de la biographie critique des narrateurs de *Ahâdith*. Il est né est 654 et est décédé en 742 de l'Hégire. Réf : « *Mouqaddimat oul Mouhaqqiq* » du « *Tahdhîb il Kamâl* »

5- Le « **Tahdhîb oul Kamâl** » est justement une des œuvres les plus connues de Hâfidh Al Mizzi (rahimahoullâh) : Il s'agit d'une compilation présentant les qualités et défauts des narrateurs de Hadith, mais aussi les critiques favorables et défavorables qui ont pu être émis à leur encontre. D'illustres savants (*comme Hâfidh Adh Dhahabi (rahimahoullâh)*) ont très explicitement attesté de la qualité de cette œuvre remarquable. Réf : « *Mouqaddimat oul Mouhaqqiq* » du « *Tahdhîb il Kamâl* »

6- **Abdoul Rahmân Ibn Abî Bakr As Souyouûti Djalâloud Dîn** (rahimahoullâh) est né en 849 de l'Hégire et est décédé en l'an 911. Grand savant *châféïte*, historien et expert reconnu de son époque dans la science des *Ahâdith*, du *Fiqh* (*droit musulman*) et de la langue arabe. Il est l'auteur de près de 500 ouvrages, les plus connus étant probablement « *Al Achbâh wan Nadhâï* » (*fondement du droit suivant le fiqh châféïte*), « *Al Itqân fî 'Ouloûm il Qour'aane* » (*sciences du Qour'aane*) et le « *Tadrîb oul Râwi* » (*fî Charhit Taqrîb lin Nawawi - science des Ahâdith*). Il a également complété le « *Tafsîr oul Djalâlayn* » (*commentaire du Qour'aane*), œuvre initié par un autre savant, *Djalâloud Dîn Al Mahalliy*

(rahimahoullâh).

7- Œuvre mettant en valeur certains aspects de la biographie de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) et soulignant particulièrement ses mérites.

8- **Hamd Ibn Mouhammad Al Khattâbi** (rahimahoullâh) est né en 319 et est décédé en 388 de l'Hégire. Il est un juriste, un *mouhaddith* (*enseignant dans la science du Hadith*) et un Imâm parmi les Imâms de la Sounnah (*suivant les propos d'As Sam'âniy (rahimahoullâh)*). Il est notamment l'auteur d'un commentaire des Sounan de l'Imâm Abou Dâoùd (rahimahoullâh). Réf : « *Al Mawsoûat oul Fiqhiya* » – *Moulhaq Tarâdjimil Fouqahâ*

9- **Mouhammad Ibn Ahmad Ibn Outhmân Adh Dhahabi** (rahimahoullâh) (673-748 de l'Hégire) est un *Hâfidh oul Hadîth* et un illustre historien dont le propos fait unanimement autorité dans le domaine de la critique et l'agrément des rapporteurs de *Ahâdîth*. Il est l'auteur d'ouvrages très connus, comme le « *Tadhkirat oul Houffâdh* » et le « *Siyar A'lâmin Noubalâ* ». As Sakhâwi (rahimahoullâh) (831-902 de l'Hégire) dit : « *Les Mouhad-dithoûn (maîtres de la science du Hadith) sont actuellement, dans (la critiques des) narrateurs et les autres domaines liés au Hadith, les enfants de quatre (experts) : **Al Mizziy (rahimahoullâh)** (présenté plus haut), **Adh Dhahabi (rahimahoullâh)**, **Al 'Irâqui (rahimahoullâh)** et **Ibnou Hadjar (rahimahoullâh)**. »*

10- **Mouhammad Ibn Ahmad Ibn Abdil Hâdi** (rahimahoullâh) est un illustre élève de Cheikh oul Islâm Ibnou Taymiyah (rahimahoullâh). Il est décédé en l'an 744 de l'Hégire.

11 - Une copie de cette oeuvre est conservée à la bibliothèque de l'Université Islamique de Médine. Réf : *Mouqaddimah* de « *Tabyîdh ous Sahîfah* » par An Nou'mâni (r.a.) – Pages 22 à 24

<http://muslimfr.com/le-statut-de-limam-abou-hanifah-r-a-dans-la-science-du-hadith/>